



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
Bureau des procédures
environnementales et foncières**

Arrêté

**modifiant l'arrêté du 9 janvier 2017 modifié portant renouvellement
de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne**

**Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'environnement, Livre II, Titre Ier, notamment ses articles L. 212-4 et R. 212-29 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2017 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mayenne ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2021 portant délégation de signature à M. Samuel GESRET, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, sous-préfet de l'arrondissement de Laval, arrondissement chef-lieu et suppléance du préfet de la Mayenne ;

Vu le courrier du SyBAMA (Syndicat du bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents) en date du 20 avril 2021 sollicitant un poste de représentation au sein de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux du bassin de la Mayenne et le courriel de notification en date du 26 novembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil départemental de l'Orne, en date du 13 juillet 2021 ;

Vu la délibération du conseil départemental du Maine-et-Loire, en date du 15 juillet 2021 ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Mayenne, en date du 19 juillet 2021 ;

Vu la délibération du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, en date du 22 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du président du conseil régional de Bretagne, en date du 24 août 2021 ;

Vu le courrier de notification du conseil départemental de la Manche, en date du 25 août 2021 ;

Vu le courrier de notification du président du conseil régional de Normandie, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu la délibération du comité syndical du parc naturel régional Normandie-Maine, en date du 14 octobre 2021 ;

Vu le courriel de notification du conseil régional des Pays-de-la-Loire en date du 9 novembre 2021 ;

Vu la délibération du syndicat départemental de l'eau de l'Orne sollicitant un poste de représentation au sein de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux du bassin de la Mayenne en date du 29 octobre 2021 et le courrier de notification en date du 23 novembre 2021 ;

Considérant les élections départementales et régionales qui se sont tenues en juin 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de ces personnes dans les conditions prévues pour leurs désignations pour la durée du mandat restant à courir ;

Considérant que rien ne fait obstacle à intégrer deux nouveaux syndicats intercommunaux ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la composition de la commission locale de l'eau pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Mayenne est établie comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

- 1) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (36 représentants) :
 - o Au titre de chaque région concernée
 - Stéphane PERRIN (conseil régional de Bretagne),
 - Pierre VOGT (conseil régional de Normandie),
 - Florence DÉSILLIÈRE (conseil régional des Pays de la Loire),
 - o Au titre de chaque département concerné
 - Sylvie SERAIS (conseil départemental de l'Orne),
 - Louis MICHEL (conseil départemental de la Mayenne),
 - Gérard DUJARRIER (conseil départemental de la Mayenne),
 - Nooruddine MUHAMMAD (conseil départemental de Maine-et-Loire),
 - Bernard DELAUNAY (conseil départemental d'Ille-et-Vilaine),
 - Jacky BOUVET (conseil départemental de la Manche),
 - o Au titre des représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires concernés
 - Marc-Antoine DRIANCOURT (conseiller communautaire de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, Maine et Loire),
 - Anouck THARREAU (adjointe au maire de la commune de Feneu, Maine-et-Loire),
 - Pascal GRENTE (maire de la commune du Fresne Poret, Manche),
 - Raymond LELIEVRE (vice-président de la communauté de communes du Mont des Avaloirs, Mayenne),
 - Jean-Paul GAHERY (vice-président de la communauté de communes du Bocage Mayennais, Mayenne),
 - Didier BOITTIN (conseiller communautaire de la communauté de communes de Mayenne Communauté, Mayenne),
 - Aude ROBY (vice-présidente de la communauté de communes de l'Ernée, Mayenne),
 - Nadège DAVOUST (vice-présidente de Laval-Agglomération, Mayenne),
 - Joël GADBIN (vice-président de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier, Mayenne),
 - Régis LEFEUVRE (vice-président de la communauté de communes des Coëvrons, Mayenne),
 - Henri GUILMEAU (maire de la commune de Saint-Calais-du-Désert, Mayenne),
 - Sébastien FOLLAIN (conseiller municipal de la commune d'Origné, Mayenne),
 - Guillaume AMIARD (conseiller municipal de la commune de Montsûrs, Mayenne),

- Michel PAILLARD (maire de la commune de Saint-Pierre-la-Cour, Mayenne),
 - Bernard SOUL (président de Domfront Tinchebray Interco, Orne),
 - Bernard MOREAU (vice-président de la communauté de communes d'Andaine-Passais, Orne),
 - Gilles RABACHE (vice-président de Flers Agglomération, Orne),
 - Michel LEROYER (maire de La Ferté-Macé, Orne),
- Au titre du parc régional naturel Normandie-Maine
 - Solène MESNAGER (conseillère municipale à Javron-les-Chapelles),
- Au titre des syndicats intercommunaux
 - Claude ANNONIER (syndicat d'eau de l'Anjou),
 - Christian RAIMBAULT (syndicat de bassin de la Jouanne-Agglomération de Laval-Vicoin-Ouette, JAVO),
 - Rémy LENORMAND (syndicat de bassin de la Jouanne-Agglomération de Laval-Vicoin-Ouette, JAVO),
 - Sophie BOULIN (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Centre Ouest Mayennais),
 - Alain BELLAY (syndicat de bassin de l'Ernée),
 - Jean-Marc ALLAIN (syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais),
 - Guy BAGLIN (syndicat départemental de l'eau – Orne),
 - Alain HEURTEBIZE (SyBAMA - Syndicat du bassin de l'Aron Mayenne et Affluents).
- 2) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (18 représentants) :
- Au titre des chambres d'agriculture
 - Nicole de BERSACQUES (Maine et Loire),
 - Bruno ROULAND (Mayenne),
 - Michel SALLES (Orne),
 - Au titre des chambres de commerce et d'industrie
 - Patrice DENIAU (Mayenne),
 - Au titre des associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière
 - Antoine QUERUAU LAMERIE (syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Mayenne),
 - Au titre des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique
 - Robert BURET (fédération de Maine et Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique),
 - Jean POIRIER (fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique),
 - Jean-Paul DORON (fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique),

- Au titre des associations de protection de l'environnement
 - Régine BRUNY (association La Sauvegarde de l'Anjou),
 - Alice BURBAN (Mayenne Nature Environnement),
- Au titre de l'association des riverains de la Jouanne et du Vicoin
 - Andrée CACHEUX (association des riverains de la Jouanne et du Vicoin),
- Au titre du comité départemental de canoë-kayak de la Mayenne
 - Christian LAIGLE
- Au titre du syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe
 - Michel du FOU de Kerdaniel,
- Au titre du réseau des fédérations régionales des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
 - Justine RONDEAU (CIVAM de la Mayenne),
- Au titre des associations de consommateurs
 - Nicole GUERY (UFC-Que choisir de la Mayenne),
- Au titre des producteurs d'hydroélectricité
 - Michel LION (société hydraulique d'études et de missions d'assistance),
- Au titre des organismes uniques bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation
 - Jean-René PELLUAU (syndicat des irrigants de la Mayenne),
- Au titre des associations de pêche professionnelle
 - Matthieu PERRAUD (association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de la Loire et des cours d'eau bretons),

3) Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (12 représentants)

- le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- le préfet de la Mayenne ou son représentant,
- la préfète de l'Orne ou son représentant,
- la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la biodiversité ou son représentant,
- le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- le délégué régional de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ou son représentant,
- un représentant de la mission inter-services de l'eau et de la nature du Maine et Loire,
- deux représentants de la mission inter-services de l'eau et de la nature de la Mayenne,
- un représentant de la mission inter-services de l'eau et de la nature de l'Orne.

Article 2 : les secrétaires généraux des préfectures de la Mayenne, d' Ille-et-Vilaine, de Maine-et-Loire, de la Manche et de l'Orne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures intéressées et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Laval, le 02 DEC. 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général
de la préfecture de la Mayenne,



Samuel GESRET

